Conditions du diagnostic

Clients professionnels | 149 EUR | Compte rendu écrit | 48 à 72 heures

1. Prestataire et objet

Nadera DJELTI, entrepreneur individuel (EI), nom commercial SocialDig, SIRET 537 562 571 00027. Adresse : 12 square Guy Môquet, 77290 Mitry-Mory, France. E-mail : d.aura@socialdig-conseil.com. Téléphone : 06 98 91 09 41. Ces conditions concernent uniquement le diagnostic de relation client commandé par un client professionnel pour les besoins de son activité. Les supports d'avis clients et les autres missions nécessitent une proposition distincte.

2. Prestation et livrable

Le diagnostic comprend l'analyse des éléments et situations convenus dans le devis, l'identification des points de friction et des recommandations concrètes. Le livrable est un compte rendu écrit envoyé par e-mail. Le périmètre exact des éléments à analyser est défini dans le devis accepté. Les interventions, modifications de supports, déplacements et accompagnements supplémentaires ne sont inclus que s'ils sont expressément prévus au devis. Aucune hausse du chiffre d'affaires, du nombre de clients ou des notes d'avis n'est garantie.

3. Commande et documents contractuels

Avant tout paiement, le client reçoit le devis et ces conditions sur un support qu'il peut conserver. La commande suppose l'acceptation écrite du devis et des conditions par signature ou par un e-mail non équivoque faisant référence aux documents transmis. Le devis précise le périmètre de la mission. Une condition particulière convenue par écrit prévaut sur une disposition générale incompatible. Le simple fait de consulter le site ne constitue pas une commande.

4. Prix et règlement

Le prix forfaitaire du diagnostic est de 149,00 EUR HT, soit 149,00 EUR au total à payer. TVA non applicable, article 293 B du CGI. Aucune TVA ne s'ajoute à ce montant. Le paiement intégral intervient après acceptation du devis, avant le démarrage, par le lien Stripe communiqué. Une facture est remise au client. Les demandes supplémentaires font l'objet d'un devis séparé accepté avant réalisation. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

5. Éléments du client et confidentialité

Le client transmet les éléments convenus, utiles et exacts, dont il peut légitimement permettre l'analyse. Les exemples d'échanges sont anonymisés avant transmission. Aucun mot de passe, donnée sensible ou enregistrement contenant des données personnelles n'est demandé dans le formulaire public. Tout besoin d'accès à des données personnelles de tiers doit être encadré séparément avant transmission. SocialDig utilise les documents non publics pour la mission et ne les publie pas sans accord. Les obligations légales et la défense des droits restent réservées.

6. Délai de remise

Le compte rendu écrit est remis sous 48 à 72 heures, au plus tard 72 heures après réunion des trois conditions suivantes : acceptation écrite du devis et des conditions, réception du paiement, réception de tous les éléments nécessaires prévus au devis. SocialDig confirme par e-mail la réception des éléments complets et le point de départ du délai. Si un élément manque, SocialDig le signale. Toute modification de périmètre ou de délai nécessite un accord écrit ; elle ne s'impose pas unilatéralement au client.

7. Annulation, inexécution et réclamation

Le client peut demander une annulation à d.aura@socialdig-conseil.com. Avant le début de l'analyse, les sommes versées sont intégralement remboursées. Après le début, seule la part effectivement réalisée et justifiée peut être facturée, dans la limite du prix total convenu ; le solde est remboursé sous 14 jours suivant la détermination des sommes dues. Si SocialDig ne peut réaliser la prestation, la part non exécutée est remboursée. Ces dispositions ne limitent pas les droits du client en cas de retard, d'inexécution ou de défaut de conformité de la prestation. Toute réclamation peut être adressée à l'e-mail ci-dessus, en indiquant le devis et les éléments concernés.

8. Retard de paiement entre professionnels

Le règlement étant prévu avant le démarrage, l'analyse ne commence pas tant que le paiement n'est pas reçu. Lorsqu'une somme facturée à un professionnel est échue et impayée, les pénalités sont exigibles à compter du lendemain de l'échéance, sans rappel, au taux annuel de trois fois le taux de l'intérêt légal applicable. L'indemnité forfaitaire légale de recouvrement est de 40 EUR, sous réserve des exceptions légales. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs si les frais de recouvrement dépassent ce montant.

9. Utilisation du compte rendu et responsabilité

Après paiement, le client peut utiliser le compte rendu pour les besoins internes de son entreprise. La mise en œuvre des recommandations reste une décision du client. SocialDig répond de ses manquements selon le droit commun ; aucune clause ne supprime les garanties ou recours impératifs. Les méthodes et contenus préexistants de chaque partie restent la propriété de leur titulaire.

10. Données personnelles et droit applicable

Les traitements de données sont décrits dans la politique de confidentialité disponible sur socialdig-conseil.com/confidentialite. Ces conditions sont soumises au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable, sans empêcher la saisine de la juridiction légalement compétente.

11. Protections légales particulières

L'offre s'adresse aux professionnels et le parcours de paiement en ligne est prévu pour les contrats conclus à distance. Lorsqu'un contrat conclu hors établissement relève de l'article L221-3 du Code de la consommation, les protections légales correspondantes s'appliquent : elles ne sont pas écartées par ces conditions. Dans ce cas, une documentation adaptée, comprenant les informations et le formulaire de rétractation requis, doit être remise avant la conclusion et les règles de paiement et de démarrage propres à ce contrat doivent être respectées. Ce document ne remplace pas cette documentation spécifique.